

Règlement de participation

Document à joindre au parcours d'inscription. La participation vaut acceptation du présent règlement, sous réserve des conditions particulières communiquées avant l'épreuve.

Organisateur et objet

La manifestation SAUVETEUSE – Bouge pour Octobre Rose est organisée par l'Association des Secouristes de la Côte d'Émeraude. Elle comprend des challenges sportifs terrestres et aquatiques, organisés sur la Grande Plage de Saint-Lunaire et dans les zones autorisées à proximité.

Le présent règlement fixe les conditions générales de participation. Les consignes données par l'organisation, les responsables de zone et le dispositif de sécurité le jour de l'événement complètent ce règlement et doivent être respectées.

Dates et formats

Vendredi 16 octobre 2026 : Challenge Entreprise, par équipes de 4. Samedi 17 octobre 2026 : challenges 100 % Féminin, Mixte et Famille en binômes, ainsi que SAUVETEUSE Hyper en individuel.

- Les horaires, parcours et enchaînements peuvent être adaptés pour des motifs de sécurité, de météo, de marée, d'état de mer ou d'organisation.

Aptitude et état de santé

Chaque participant déclare participer sous sa propre responsabilité quant à son état de santé et s'assurer qu'il dispose des capacités physiques nécessaires au format choisi. Les justificatifs médicaux ou questionnaires éventuellement requis par la réglementation ou le cadre fédéral applicable devront être fournis dans les conditions précisées lors de l'inscription.

- Ne pas prendre le départ en cas de maladie, blessure, fatigue anormale ou consommation de substances incompatibles avec une pratique sportive sûre.
- Respecter les prérequis d'âge et les conditions particulières annoncées pour chaque challenge.

Sécurité et consignes

Le participant s'engage à respecter les briefings, balisages, zones de départ et d'arrivée, sens de circulation, consignes des officiels et sauveteurs, ainsi que toute décision de neutralisation ou d'arrêt d'une épreuve.

- Porter les équipements imposés par l'organisation.
- Ne pas quitter volontairement un parcours sans en informer un responsable.
- Porter assistance ou alerter immédiatement l'organisation lorsqu'une situation dangereuse est constatée.
- Ne pas adopter de comportement mettant en danger un autre participant, un bénévole ou le public.

Adaptation, report ou annulation d'une activité

Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut modifier les distances, déplacer une zone, neutraliser ou remplacer une activité aquatique par une activité terrestre, retarder un départ ou interrompre une épreuve. La priorité est la sécurité des participants et des équipes d'organisation.

Comportement et environnement

Les participants s'engagent à respecter le site naturel, les autres usagers, les bénévoles, les partenaires et le public.

- Aucun déchet ne doit être abandonné sur la plage ou le parcours.
- Toute dégradation volontaire, comportement violent, insultant, discriminatoire ou manifestement dangereux peut entraîner l'exclusion immédiate.

Classements, chronométrage et esprit sportif

Les classements sont établis selon les modalités communiquées pour chaque challenge. Toute fraude, raccourci volontaire, aide extérieure non autorisée ou non-respect d'une pénalité peut entraîner une pénalisation ou un déclassement.

Assurance et responsabilité

L'organisateur maintient les garanties d'assurance requises pour son activité. Le participant demeure responsable de ses effets personnels et des dommages résultant de son comportement fautif ou du non-respect des consignes.

- Il est recommandé à chaque participant de vérifier qu'il dispose d'une garantie individuelle accident couvrant les dommages corporels liés à sa pratique sportive.

Mineurs

La participation d'un mineur est soumise aux conditions d'âge du challenge et à l'autorisation de son représentant légal. Le représentant légal atteste avoir pris connaissance de la présence éventuelle d'activités aquatiques et des prérequis annoncés.

Droit à l'image et données personnelles

Les données nécessaires à l'inscription sont utilisées pour la gestion de l'événement, la sécurité, les résultats et les communications indispensables à la participation. Les modalités relatives aux photographies et vidéos sont présentées au participant lors de l'inscription ; les autorisations requises sont recueillies séparément lorsque nécessaire.

Acceptation

La validation de l'inscription implique que le participant reconnaît avoir lu le présent règlement, compris la nature sportive et aquatique des activités et s'engage à respecter les consignes de sécurité et décisions de l'organisation.

IMPORTANT — Le présent règlement ne supprime ni ne limite les obligations légales de sécurité et d'assurance qui incombent à l'organisateur.

Attestation de prise de connaissance des risques

Cette attestation formalise l'information du participant et son acceptation des risques normalement liés aux activités proposées. Elle n'a pas pour objet d'exonérer l'organisateur de ses obligations légales de sécurité ou d'assurance.

Participant

Nom et prénom :

Date de naissance :

Challenge/équipe :

Téléphone :

Déclaration du participant

Je soussigné(e), participant(e) à SAUVETEUSE – Bouge pour Octobre Rose, déclare avoir reçu une information claire sur la nature des épreuves auxquelles je m'inscris et avoir pris connaissance du règlement de participation.

Je reconnais notamment :

- Que l'événement comprend des activités physiques terrestres et, selon le challenge, des activités en milieu aquatique naturel ;
- Que les activités aquatiques peuvent inclure nage, sauvetage sportif, planche de sauvetage, entrée/sortie d'eau, remorquage ou parcours en mer ;
- Que la mer constitue un milieu naturel variable pouvant présenter vagues, courant, vent, eau froide, profondeur, irrégularités du fond et changements de conditions ;
- Avoir les capacités physiques et aquatiques nécessaires au challenge choisi, savoir nager et être suffisamment à l'aise dans l'eau ;
- Devoir respecter sans réserve les briefings, balisages, équipements imposés et instructions données par les responsables de l'organisation et de la sécurité ;
- Devoir renoncer à prendre le départ ou prévenir l'organisation si mon état de santé, une blessure, une fatigue inhabituelle ou toute autre situation rend ma participation inadaptée ;
- Que l'organisation peut modifier, neutraliser, remplacer ou interrompre une épreuve lorsque les conditions de sécurité l'exigent.

Acceptation des risques inhérents à la pratique

Je reconnais accepter les risques normalement et raisonnablement inhérents aux activités sportives auxquelles je choisis de participer, lorsqu'elles sont organisées conformément aux règles et consignes de sécurité applicables. Je m'engage à adopter un comportement prudent et adapté à mes capacités.

Responsabilité

Je reconnais que ma participation volontaire ne saurait rendre l'Association des Secouristes de la Côte d'Émeraude responsable des conséquences résultant exclusivement de mon non-respect du règlement ou des consignes, d'une fausse déclaration de ma part, ou d'un comportement personnel fautif qui ne serait pas imputable à l'organisation.

La signature de cette attestation ne constitue PAS une renonciation générale à recours. Elle ne peut exonérer l'Association des Secouristes de la Côte d'Émeraude d'une responsabilité qui lui incomberait légalement, notamment en cas de manquement à ses obligations de sécurité, d'organisation ou d'assurance.

Assurance personnelle

Je suis informé(e) de l'intérêt de disposer d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels susceptibles de survenir dans le cadre d'une pratique sportive.

Signature

Fait à :

Le :/...../.....

Signature et Mention « Lu et approuvé – règlement et risques aquatiques compris » :

Pour un participant mineur

Je soussigné(e), représentant légal, autorise la participation du mineur désigné ci-dessus et atteste avoir pris connaissance du règlement, de la présence d'activités aquatiques et des risques inhérents décrits dans la présente attestation....

Nom du représentant légal :

Lien avec le mineur :

Signature :